

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LES LOCATIONS DE VOITURES A DOUBLES COMMANDES



Certains d'entre vous sont tentés d'aller continuer leur formation chez ces faiseurs de rêves que sont les permis malins (**location double commande**). Afin de vous éviter tout désenchantement, je tiens à vous apporter certaines informations qui vous éclaireront et vous permettront de prendre vos décisions en toute connaissance de cause.

Tout d'abord, sachez que :

- 1** Ces sociétés ne sont pas des auto-écoles, mais des sociétés de locations de véhicules à doubles commandes. **Elles n'ont pas l'autorisation préfectorale d'enseigner la conduite à titre onéreux.** Elles ne doivent et ne peuvent que vous louer des voitures, et sans accompagnateurs. Cependant, sans scrupules, ces sociétés déloyales emploient et vous proposent des accompagnateurs rémunérés **AU NOIR**, **outrepassant ainsi leurs prérogatives légales.** Et lorsque vous louez une voiture à doubles commandes avec **UN DE LEURS PRETENDUS moniteurs**, vous êtes dans l'illégalité totale.
- **2** Pour enseigner la conduite, il faut avoir suivi une formation, obtenu un diplôme d'état, et posséder une autorisation d'enseigner rattachée (*) à un agrément. Ce diplôme s'appelle le BEPECASER, ou plus récemment E.C.S.R.
- 3** Lorsqu'on possède un **BEPECASER** on a l'obligation légale de travailler pour, ou avec une auto-école, et non avec une société de location de voitures à doubles commandes de façon déloyale, illicite et dissimulée. **(C'est interdit) (*)**
- ✚ **4** **Une vraie auto-école doit obligatoirement détenir une habilitation préfectorale qui s'appelle aussi: AGRÉMENT. Ce n'est pas le cas de ces sociétés de location. DEMANDEZ-LEUR DE VOUS PRESENTER LEUR N° D'AGREMENT d'auto-école ? OU LEUR AUTORISATION D'ENSEIGNER ET/OU ENCORE LE N° D'INSCRIPTION A L'URSSAF de leurs accompagnateurs !!! VOUS VERREZ BIEN....**
- 5** La présence de l'accompagnateur dans le véhicule que vous louez permet à ces sociétés de s'enrichir sur votre dos, d'autant que le figurant assis à votre droite n'a pas les compétences requises pour enseigner la conduite automobile. Il n'est présent dans le véhicule que pour essayer de vous éviter tout accident. Cependant, le loueur vous laisse croire que ces travailleurs exploités sont **"moniteurs"**. Aussitôt le poisson ferré, c'est à dire vous, le loueur vous facture la location de la voiture, et spécieusement et abusivement, des heures de conduite à des conditions tarifaires défiant toutes concurrences, et vous croyez faire une belle affaire. Mais les désillusions ne tardent pas.
- ✚ **6** Certains accompagnateurs sont titulaires du BEPECASER, mais ils ont l'obligation de travailler avec une vraie auto-école. (*) **Dans le cas contraire cela signifie qu'ils pratiquent le travail au noir.** C'est à dire qu'ils ne déclarent pas au fisc l'argent que vous leur payez dans la voiture. Autrement dit, ils ne payent pas l'impôt sur le revenu. Cependant, certains bénéficient de toutes les aides sociales possibles.
- ✚ **Le BEPECASER et l'AGRÉMENT sont les seules autorisations légales qui permettent au gérant d'une auto-école d'effectuer les démarches administratives en votre nom, de former et présenter des candidats aux examens du permis de conduire, en dehors des candidats libres.**

- + **Vous savez désormais que:** Ces sociétés de location ne possèdent donc ni BEPECASER, ni AGRÉMENT, sinon, elles s'appelleraient; *auto-école* et non permis pas chers, doubles commandes ou autre

Ne vous laissez pas berner !

Vous devez savoir également que: Ces charlatans font planer le doute sur leur dénomination professionnelle, et vous trompent en exploitant votre méconnaissance du sujet. Ils gravitent autour des auto-écoles et vous racolent à la sortie de nos établissements. Ils nous diffament en vous persuadant que nous sommes des voleurs, et que vous payerez moins avec eux. Cependant elles sont dans l'absolue impossibilité de vous proposer une date d'examen, car elles n'y sont pas habilitées.

Ces concurrents déloyaux, loueurs de voitures à doubles commandes, ainsi que leurs salariés pratiquent le travail au noir, et profitent en même temps des aides sociales et du système, sans participer solidairement à son fonctionnement.. (Pôle emploi, la caf, prime de rentrée scolaire, prime de Noël, et j'en passe.) **Cela signifie :** que ce travail dissimulé n'est pas déclaré aux différentes administrations, qu'ils ne respectent pas leurs obligations fiscales, et ne reversent pas un centime à l'état. Ils ne payent pas non plus leurs charges salariales, patronales et la T.V.A. sur les heures que vous effectuez avec leurs accompagnateurs.

Avec quel argent l'état assure-t-il toutes ces actions sociales selon vous ? **Et, qui vole qui ?**

Sont-ils au-dessus des lois ?

De plus, non seulement ils vous arnaquent en maquillant des heures de location en heures de conduite à 20, ou 10€ de l'heure, mais ils vous impliquent dans leurs magouilles à votre insu.



➤ **Ainsi, en acceptant leur proposition, vous contribuez à entretenir et perpétuer ce travail dissimulé.**

VOUS DEVENEZ DONC ; COMPLICE DE RECEL. Ce qui est interdit et sanctionné par la loi.

En revanche, et contrairement à ces fraudeurs, lorsque vous me payez 49€ pour une heure de conduite, je reverse 20 % à l'état au titre de la T.V.A, je donne 28 % pour le salaire formateur et 20 % à L'U.R.S.S.A.F pour les charges de ce même formateur, il ne reste plus que 32 % soit environ 16 €. Sur cette somme il me faut encore payer l'essence, l'assurance de la voiture et du local, le loyer du local, la taxe foncière, la location et l'entretien du véhicule, le téléphone et l'internet, l'électricité, les fournitures, l'AMETIF, l'ANFA, et autres frais et taxes encore.

❖ **Bien sûr, la loi vous autorise à louer un véhicule à double commande pour parfaire votre formation, avec un accompagnateur de votre choix et non rémunéré, c'est-à-dire à titre gratuit. Nous n'y voyons pas d'inconvénient, si vous suivez la procédure. Elle figure dans les conditions générales de votre contrat.**

Mais lorsque vous n'avez pas la possibilité d'être accompagné par un conducteur proche, le loueur profite de cette faiblesse, et vous attribue un salarié au noir, disponible du lundi au dimanche, et du matin au soir. Croyez-vous que cela soit du bénévolat ?

➤ **Vous le savez très bien puisque que vous rémunérez vous même l'accompagnateur dans le véhicule, en espèce, en main propre, sans qu'il ne reverse aucune taxe. Vous remet-il une facture ?**

✚ **L'escroquerie consiste à détourner fallacieusement notre clientèle à leur profit, après qu'elle se soit inscrite dans nos établissements, nous privant ainsi d'une partie de notre recette.**

N'est-ce pas de la concurrence déloyale ?

▪ **Ainsi, nous réalisons les vingt premières heures réglementaires, et ensuite ces escrocs s'autorisent à profiter malhonnêtement de notre travail, en démolissant de surcroît, les bases que nous mettons patiemment en place avec vous.**

✓ **Puis, lorsque vous êtes exsangue, ou que vous comprenez enfin la tromperie, ces arnaqueurs vous renvoient vers nous afin de nous demander une date d'examen.**



Suivant leur conseil, vous nous menacez et intentez un procès si nous n'accédons pas à votre demande.

❖ **Croyez-vous que nous sommes seulement des imbéciles, juste bon à distribuer des dates d'examen à des clients qui ne respectent pas leur engagement contractuel avec nous.**

Bien sûr vous perdez le procès, puis vous changez d'adresse, ou vous vous déclarez insolvables afin de vous soustraire aux frais de dédommagements que le juge vous impose.

Ces comportements instaurent un climat de méfiance et conflictuel. Nous le déplorons. Aussi, afin d'éviter tous ces désagréments, je vous invite à relire attentivement votre contrat, ainsi que ses conditions générales.

En conclusion sachez enfin que: Ce type de formation peut se révéler long, et coûteux. Il vous appartient donc de provisionner son financement.

Renseignez-vous. Faites faire plusieurs devis auprès de vraies auto-écoles. Comparez les prix et les prestations. Et ne vous inscrivez que lorsque vous êtes prêts.

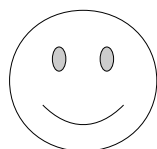
Surtout n'oubliez pas ; Ces loueurs de voitures ne sont pas des auto-écoles. Ils ne vous seront pas d'une grande utilité.



Ne vous laissez pas BERNER.

ET FAITES PASSER LE MESSAGE!

le 08/06/18



Raxlizee Auto-Ecole se met en ligne.